

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

8 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six le jeudi huit octobre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du deux octobre deux mil vingt-six, sous la présidence de Sébastien ARROUËT, Maire.

Etaient présents :

Mme Elodie RAGUIN, M. Dominique FOLLUT, Mme Sandrine FOUILLÉ, M. Damien LE ROUX, Mme Gaëtané THOMAS-TINOT, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Éliseo BASTARD, Mme Moïra ASSES, M. Florent THOMAS, Mme Stéphanie LE GOFF, M. Bernard GIUMELLI, M. Jean-Jacques DERRIEN, Mme Laure PALISSE, M. Arnaud CHAGNEAU, Mme Estelle DE PLINVAL, M. François OILLIC, Mme Stéphanie LEFEBVRE, M. Bertrand DESSIRIER, Mme Aurélie LACROIX, Mme Mathilde LALART, M. Alban VARUTTI, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Dominique VIGNAUX, Mme Armelle CHABIRAND, M. André NYAMSI, Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN, M. Thierry GUISNEL, Mme Valérie DREYFUS, M. Christophe ANGOMARD

Absent ayant donné pouvoir :

Mme Emmanuelle BÉTY	donne procuration à	M. Damien LE ROUX,
M. Thierry BOUTIN	donne procuration à	Mme Elodie RAGUIN
Mme Charline TANGUY	donne procuration à	M. Bernard GIUMELLI
M. Armel PÉDRON	donne procuration à	M. Éliseo BASTARD

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Bertrand DESSIRIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

23. Transferts au profit de Nantes Métropole – Diverses parcelles

Monsieur Dominique FOLLUT rapporte :

La Commune est propriétaire diverses parcelles qui relèvent en réalité de la compétence de Nantes Métropole.

Afin de faciliter la gestion de différents espaces, il est proposé de transférer des parcelles, à titre gratuit, à Nantes Métropole au titre de ses compétences.

Le transfert de patrimoine s'effectuera en pleine propriété, Nantes Métropole se substituera à la Commune dans l'ensemble de ses droits et obligations.

Les parcelles à transférer à Nantes Métropole sont les suivantes :

Parcelle	Superficie	Adresse	Désignation
CZ 115	283 m ²	Rue de la Paquelais	Trottoir
CB 277	30 m ²	10 rue Robert Le Ricolais	Trottoir
CB 283p	406 m ² env.	Rue de l'Hôtel de Ville	Voirie
CB 281	71 m ²	8 rue Robert le Ricolais	Stationnements
CB 280p	91 m ²	Le Bourg	Stationnements
CB 67p	300 m ² env.	Le Bourg	Voirie et stationnements

DECISION

Sur proposition de la commission Cadre de vie, fabrique de la ville et transition écologique et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **TRANSFERE** à titre gratuit à Nantes Métropole, les parcelles suivantes :

Parcelle	Superficie	Adresse	Désignation
CZ 115	283 m ²	Rue de la Paquelais	Trottoir
CB 277	30 m ²	10 rue Robert Le Ricolais	Trottoir
CB 283p	406 m ² env.	Rue de l'Hôtel de Ville	Voirie
CB 281	71 m ²	8 rue Robert le Ricolais	Stationnements
CB 280p	91 m ²	Le Bourg	Stationnements
CB 67p	300 m ² env.	Le Bourg	Voirie et stationnements

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert afférent ainsi que toutes pièces nécessaires à la régularisation de cette transaction.
- **PRECISE** que Nantes Métropole supportera tous les frais liés à cette transaction.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 9 octobre 2026

Pour le Maire
Le Directeur général des services

Le secrétaire de séance

Laurent DELBECQUE



Bertrand DESSIRIER

Rendu exécutoire
Par télétransmission en Préfecture le : **13 OCT. 2026**
Et par publication le : **13 OCT. 2026**

parcelle CZ 115 CHEMIN DE LA PAQUELAIS



TRANSFERT RUE DE L'HOTEL DE VILLE et STATIONNEMENTS



